



Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 22 décembre 2023

Cabinet du Maire

Dossier suivi par Estelle CLEMENT

TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a eu lieu le :

Jeudi 21 décembre à 20h00

Le quorum étant réuni.

Salle du Conseil Municipal

2 rue Victor Hugo - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Y ont été étudiés et mis à l'ordre du jour de cette séance, les sujets suivants :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023, à l'unanimité des présents.
- ✓ Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales par délibération du 25/05/2020, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Informations générales de Monsieur le Maire,

✓ **Délibérations :**

FINANCES :

01- Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024

⇒ **APPROUVEE A LA MAJORITE : 26 POUR, 3 CONTRE**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

02- Approbation du rapport d'activité 2022 de la société EGS dans le cadre de la délégation de service du marché forain

⇒ **APPROUVEE A LA MAJORITE : 26 POUR, 3 ABSTENTIONS**

03- Actualisation des droits de places du marché forain

⇒ **APPROUVEE A LA MAJORITE : 26 POUR, 3 ABSTENTIONS**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

04- Avenant n°2 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Région Île-de-France (EPFIF)

⇒ **APPROUVEE A LA MAJORITE : 26 POUR, 3 CONTRE**

Le Maire,
Dominique BAVOIL

